Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 022-212200570-20251126-D2025_58-DE

Mairie de
Le Faouët
Ar Faved
22290

République Française **Département COTES D'ARMOR**

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 26 novembre 2025

Nombre de membres :

En exercice :	08
Présent :	07
Nombre de suffrage :	08

Date d'affichage :

28/11/2025

Convocation envoyée par voie dématérialisée:

19/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Le Faouët s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Thierry **LE GONIDEC**, Maire.

Etaient présents : Thierry **LE GONIDEC**, Michel **MAHE,** Véronique **CONAN**, Gwenaëlle **Pierre**, Jérôme **COLAS,** Brice **LE GONIDEC** et Ronan **DHABIT**

Absent excusé : Vincent **BOYENVAL**
Procuration: Vincent **BOYENVAL** à Ronan **DHABIT**

A été nommé comme secrétaire de séance : Michel **MAHE**

D2025_058 Attribution du lot n°12 Plomberie – Sanitaires – Chauffage – Ventilation pour la rénovation de la salle des fêtes

La présente délibération fait suite au dernier conseil municipal du 7 novembre 2025 ayant attribué 12 lots sur 13 dans le cadre du marché public pour les travaux de réalisation pour la rénovation de la salle des fêtes.

Dans le cadre de la procédure de marché public lancée du 4 septembre au 6 octobre 2025, le lot n°12 « Plomberie – Sanitaires – Chauffage – Ventilation » avait été déclaré infructueux en raison de l'absence de proposition.

Une consultation directe a donc été engagée auprès de 11 entreprises des Côtes-d'Armor. À l'issue de cette consultation, 6 offres ont été reçues.

Vu de la réunion d'analyse des offres du 25/11/2025, en présence de l'architecte (Original Architectes), du bureau d'études (SOFT) et du conseiller en énergie accompagnant la commune dans ce projet (ALEC CEP) et le rapport d'analyse annexé à cette délibération.

Deux entreprises ont été retenues en shortlist, sur la base des critères suivants :

- 60 % : prix
- 40 % : valeur technique

Les deux entreprises ont obtenu la même note technique, soit 35/40. En conséquence, il est proposé de retenir l'offre moins disante de l'entreprise LE BIHAN, pour un montant de 57 000 € HT.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 022-212200570-20251126-D2025_58-DE

Options (PSE) intégrées au lot 12

Trois prestations supplémentaires éventuelles étaient prévues dans la consultation :

1. Récupération et traitement des eaux pluviales pour l'arrosage

Montant : 5 168,85 € HT, auquel s'ajoutent des travaux de terrassement supplémentaires (avenant en cours). Il est proposé de retenir cette option.

2. Gestion technique centralisée (GTC)

Objectif : pilotage à distance de l'ensemble des équipements de la salle (éclairage, radiateurs, pompe à chaleur – PAC).
Montant : 18 907,11 € HT.
Au regard du coût, il est proposé de ne pas retenir cette option. Une solution alternative sera étudiée, consistant à utiliser les outils de pilotage propres à chaque équipement, incluant notamment la gestion automatique de l'extinction de l'éclairage en cas d'absence. Pour la CTA, il a été confirmé que la régulation de la CTA Corrigo permet un accès à distance.

3. Contrat de maintenance

Proposition initiale: 7 857 € HT pour 3 ans. Une variante à 3 007,00 € est proposée sans l'option astreinte
Les exigences du cahier des charges, notamment en matière d'astreintes pour les dépannages, se révèlent particulièrement élevées au regard de l'usage d'une salle des fêtes. Il est proposé de renégocier avec l'entreprise afin d'obtenir une offre plus adaptée au contexte de la salle.
Nous proposons de retenir cette variante à 3 007,00 €.

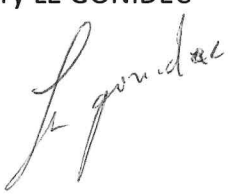
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'approuver l'attribution du lot n°12 à l'entreprise LE BIHAN pour un montant de 57 000 € HT ;
- De valider les options retenues et les orientations proposées concernant les PSE récupération et traitement des eaux pluviales pour l'arrosage et contrat de maintenance soit 8175,85€ HT
- D'acter la clôture de l'attribution de l'ensemble des marchés de travaux relatifs à la rénovation de la salle des fêtes et au regard du coût global actualisé.
- Autorise M. le Maire à signer pour le lot n°12 pour la rénovation de la salle des fêtes tous documents s'y afférents.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Fait et délibéré à Le Faouët
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le maire
Thierry LE GONIDEC





Secrétaire de séance
Michel MAHE



